

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg
INVEH Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Namur, le 22 DEC. 2005
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTTEN
Elio Di Rupo

Feuille n° 6/43 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habitat ou équip. communautaire aménagement différé loisir activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
 habitat ou équip. communautaire aménagement différé loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
 habitat ou équip. communautaire aménagement différé loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib)
 habitat ou équip. communautaire aménagement différé loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (Iii)
 habitat ou équip. communautaire aménagement différé loisir activité indus. ou artisanale

* PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eaux souterraines (Mise à jour : 1/09/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
 Navigable
 1er catégorie
 2ème catégorie
 3ème catégorie
 non classé
 Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

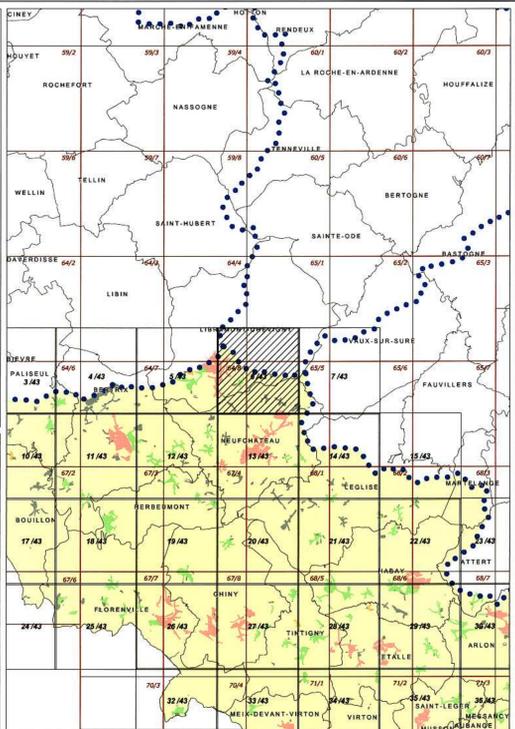
Limite naturelle :
 ●●●●● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGLATLP
 Plan de secteur (Mise à jour : 29/11/2004)
 Les zones où s'applique les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en lieu et place de la DGLATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 ——— Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/07/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document pour présenter des fonds de plan établis à différentes échelles et dans différents logiciels. Autorisation de reproduction : convention TS 0334

Origine des données cartographiques : MTR-DGRNE - MTR-DGLATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE



Traitement des eaux usées

Station d'épuration

existante	adjugé ou en construction	à réaliser
-----------	---------------------------	------------

Station à statut particulier

à privatiser	à déclasser
--------------	-------------

Autres problèmes

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be